

# Mise en œuvre des fonds de solidarité pour le logement (FSL) en Pays de la Loire

## **Analyse des données départementales de 2011 à 2016**

### Introduction

Les fonds de solidarité pour le logement (FSL) ont été institués dans chaque département par la « loi Besson » du 31 mai 1990.

Depuis cette date, les FSL, d'abord destinés à accorder des aides financières ou à proposer un accompagnement spécifique aux personnes et aux familles éprouvant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir, ont vu progressivement leurs missions s'élargir et se diversifier.

Initialement copilotés et financés à parité par l'État et les départements, les FSL sont depuis 2005<sup>1</sup> sous la seule responsabilité administrative et financière des Départements, l'État versant toutefois chaque année une compensation financière aux Départements.

Depuis le transfert, les Départements sont tenus d'établir annuellement un bilan d'activités et de le transmettre à l'État. Un arrêté du 13 février 2006 précise le contenu des données que les Départements doivent ainsi fournir avant le 1er juillet de l'année qui suit l'exercice de référence. Les statistiques portent sur des éléments de trois ordres : financier (montant des aides), quantitatif (nombre de ménages aidés) et qualitatif (profils des ménages).

Le présent bilan a été élaboré sur la base des données 2011 à 2016 des FSL des cinq départements de la région. Il met en lumière les choix stratégiques arrêtés dans les départements, permet de dresser un portrait des ménages aidés et plus généralement, donne une vue prospective sur les difficultés liées au logement, observées sur chaque territoire.

Ce bilan montre que les FSL sont assez dissemblables d'un département à l'autre, dans leur stratégie et leur fonctionnement. Cette diversité se retrouve également à l'échelle nationale. Elle n'est pas due à la décentralisation mais remonte dès leur création en 1991, d'autant qu'ils sont issus d'anciens fonds d'aides préexistants, eux-mêmes déjà variés selon les départements.

Les FSL ont des règlements intérieurs spécifiques à chacun et interviennent dans des contextes différents (tension du marché, type d'habitat, montants des loyers, revenus des populations). Chaque FSL requiert donc une lecture spécifique de ses données et il faut éviter de lui attribuer a priori les caractéristiques moyennes constatées.

## Table des matières

Introduction.....	1
I. Les contributeurs des FSL.....	3
II. Bilan des aides versées par le FSL.....	4
II.1. Données financières.....	5
II.2. Nature des aides.....	8
III. Les demandes et les profils de ménages.....	9
III.1. Données quantitatives sur les demandes et les ménages aidés.....	9
III.2. Profil des ménages.....	14
Conclusion.....	16

# I. Les contributeurs des FSL

Remarque : les données 2016 de la Vendée n'étant pas complétées dans l'enquête, l'analyse de ce 1<sup>er</sup> chapitre est faite avec les données 2015 de la Vendée (2016 pour les autres départements).

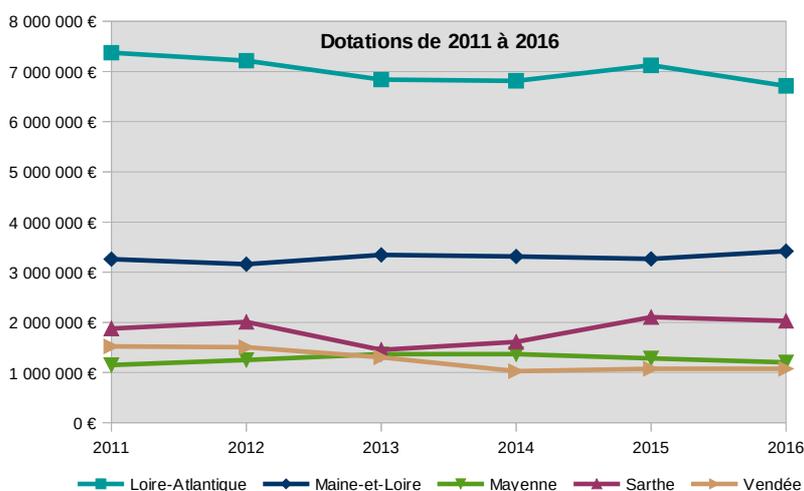
☞ Depuis 2011, la tendance régionale constatée est une baisse de 5 % des contributions financières, qui passent ainsi de 15 181 310 € à 14 439 971 €.

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2011/2016	Evolution 2015/2016
Loire-Atlantique	7 371 930 €	7 214 567 €	6 837 732 €	6 815 086 €	7 123 113 €	6 713 941 €	-9%	-6%
Maine-et-Loire	3 259 716 €	3 159 517 €	3 345 015 €	3 312 255 €	3 266 402 €	3 419 765 €	5%	5%
Mayenne	1 151 014 €	1 251 269 €	1 367 104 €	1 366 622 €	1 283 837 €	1 201 822 €	4%	-6%
Sarthe	1 879 488 €	2 009 889 €	1 452 045 €	1 613 941 €	2 103 826 €	2 029 239 €	8%	-4%
Vendée	1 519 161 €	1 506 562 €	1 302 893 €	1 027 828 €	1 075 204 €	1 075 204 €	-29%	
<b>PdL</b>	<b>15 181 310 €</b>	<b>15 141 805 €</b>	<b>14 304 789 €</b>	<b>14 135 732 €</b>	<b>14 852 382 €</b>	<b>14 439 971 €</b>	<b>-5%</b>	

Cette tendance globale est à relativiser selon les départements :

- x Seules les dotations de la Loire-Atlantique, dont le budget pèse le plus lourd dans la région, et de la Vendée ont baissé, respectivement de 9 % et de 29 % (2011 à 2015 pour la Vendée) ;
- x Les dotations ont augmenté en Maine-et-Loire, en Mayenne et en Sarthe ;
- x Le montant a surtout baissé en 2013 et reste plutôt stable depuis cette date.

La baisse constatée entre 2015 et 2016 semble se généraliser (sauf en Maine-et-Loire), à voir toutefois si cette tendance se confirme en 2017.



**La baisse constatée en Pays de la Loire suit la tendance nationale mais celle-ci est nettement plus importante : => baisse des dotations de 39 % à l'échelle nationale de 2011 à 2015**

Source rapport FSL 2015 ( données pour 54 FSL)

☞ Qui participe au financement du FSL dans la région ?

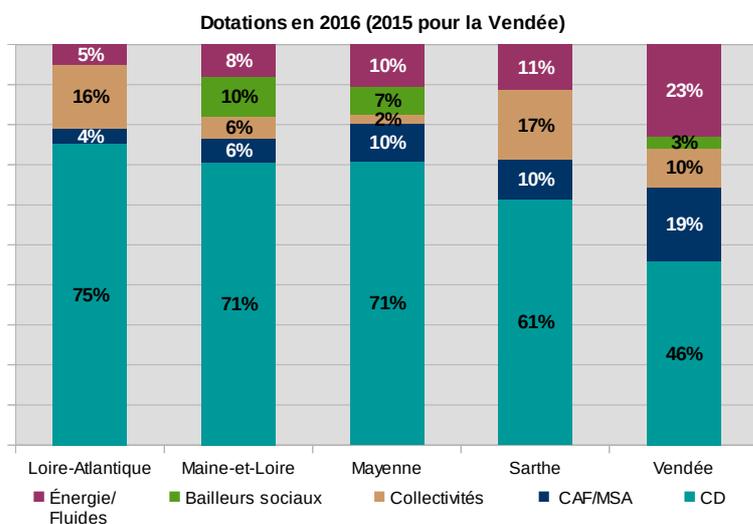
- x Financeurs « obligatoires » : les Départements ;
- x Financeurs « volontaires » : caisse d'allocations familiales (CAF) et caisse de mutualité sociale agricole (MSA), collectivités, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux...

L'État finance également le FSL via le droit à compensation versé en contrepartie du transfert des FSL aux Départements en 2005. La subvention est financée par le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance. Le montant varie annuellement en fonction de la collecte mais un montant minimal est garanti par arrêté. Ce montant s'élève donc au minimum chaque année à 3 680 978 € pour la région :

- Loire-Atlantique : 1 620 005 €, Maine-et-Loire : 790 018 €, Mayenne : 237 330 €, Sarthe : 631 605 €, Vendée : 402 020 €

En 2016, les départements sont les contributeurs majoritaires des fonds, à hauteur de 75 %, pour la Loire-Atlantique, 71 % pour le Maine-et-Loire et la Mayenne et 61 % pour la Sarthe.

Ce n'est pas le cas en Vendée puisqu'en 2015, plus de 50 % du budget est financé par des partenaires volontaires. Le département a contribué pour sa part à hauteur de 46 % en 2015 et de 47 % en 2014.



**En 2015 à l'échelle nationale, 74 % des dotations des budgets FSL sont financées par les Départements.**

**Viennent ensuite les fournisseurs d'énergie et de fluides pour 10,5 %, la CAF pour 8 %, les collectivités puis les bailleurs sociaux pour 3,8 % et 3,2 %.**

Source rapport FSL 2015 (pour 54 FSL seulement)

Les bailleurs sociaux contribuent au financement du fonds dans 3 départements de la région : Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée.

Les fournisseurs d'énergie et les collectivités, contribuent également pour une part importante dans le budget du FSL et se situent en 2ème ou 3ème position après le Département, selon les territoires.

☞ **Depuis 2011, la contribution financière des Départements a augmenté en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire, respectivement de 5,2 % et 4,5 %. Elle est restée stable en Mayenne et en Sarthe.**

**Evolution des contributions par type de financeur de 2011 à 2016 (2015 pour la Vendée)**

Département	CD	CAF/MSA	Collectivités	Bailleurs sociaux	Énergie/Fluides	Total
<b>Loire-Atlantique</b>	5%	1%	-13%	-	-3%	<b>-9%</b>
<b>Maine-et-Loire</b>	4%	6%	24%	24%	-17%	<b>5%</b>
<b>Mayenne</b>	1%	22%	0%	5%	7%	<b>4%</b>
<b>Sarthe</b>	0%	0%	19%	-	65%	<b>8%</b>
<b>Vendée</b>	-48%	-5%	26%	1%	3%	<b>-29%</b>
					<b>PdL</b>	<b>-5%</b>

Il est difficile de dégager une tendance régionale pour les autres partenaires financeurs, tant les évolutions sont disparates d'un département à l'autre. A noter l'augmentation de 22 % en Mayenne de la contribution des organismes payeurs (CAF et MSA), l'augmentation de 65 % de la contribution des fournisseurs d'énergie et de fluides en Sarthe, alors qu'elle baisse de 17 % en Maine-et-Loire.

## II. Bilan des aides versées par le FSL

Les aides des FSL sont de deux ordres :

- x les aides financières au bénéfice des ménages sous forme de subventions ou de prêts versés fréquemment en tiers payant au bailleur ou au fournisseur concerné ou parfois sous forme de cautionnement ;
- x les rémunérations de missions ou de prestations assurées par des organismes souvent associatifs : mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL), diagnostics sociaux, aides au

financement des suppléments de dépenses de gestion des organismes faisant de la sous-location ou de la gestion locative adaptée, le plus souvent en médiation entre le ménage logé et le bailleur.

## II.1. Données financières

Les invariants nationaux (par exemple le coût de l'énergie ou le montant des aides au logement), pèsent différemment sur les contextes locaux (tension du marché, précarité sociale, etc.). Les disparités constatées entre les départements témoignent de la capacité des FSL à adapter les réponses aux spécificités locales.

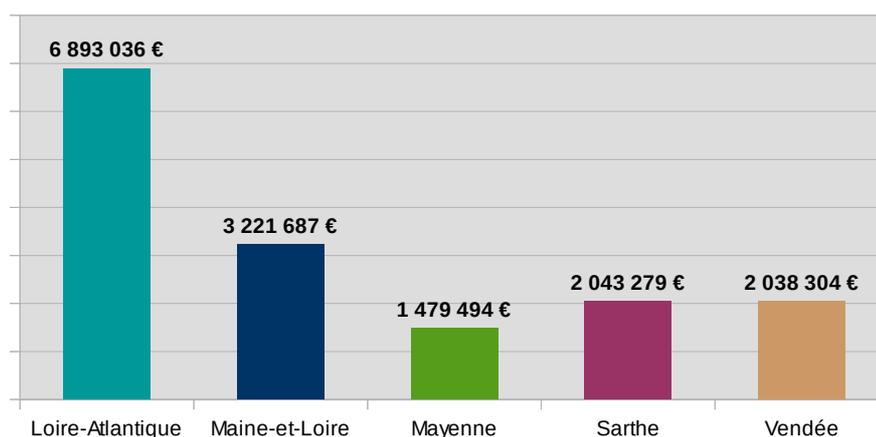
Les départements sont confrontés à la fois à une précarisation des ménages et à la pression budgétaire qui laissent peu de marge de manœuvre, d'où parfois des ajustements au coup par coup qui peuvent se traduire par des phénomènes « en dents de scie » dans l'évolution des dépenses.

Il est précisé par ailleurs que le montant total des aides versées par les FSL n'est pas égal au montant des contributions financières (14 439 971 €). Ceci s'explique notamment par des reports de trésorerie d'une année sur l'autre (remboursement des prêts qui viennent réabonder les FSL). Ces données ne figurent pas dans l'enquête.

☞ **La Loire-Atlantique gère l'enveloppe la plus importante de la région avec 6 893 036 € d'aides en 2016.**

Viennent ensuite le Maine-et-Loire (3 221 687 €), la Sarthe (2 043 279 €), la Vendée (2 038 304 € en 2015) et la Mayenne (1 479 494 €).

2016 - Enveloppes FSL par département



☞ **Depuis 2011, le montant total des aides accordées par le FSL a baissé de 12 % dans la région, passant ainsi de 17 760 068 € à 15 675 800 €.**

Montant des aides accordées par les FSL par département depuis 2011 (en euros)

Prêt + Subvention	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2011/2016	Evolution 2015/2016
<b>Loire-Atlantique</b>	6 836 172 €	6 597 443 €	5 906 639 €	6 682 875 €	6 965 000 €	6 893 036 €	1%	-1%
<b>Maine-et-Loire</b>	5 296 342 €	3 899 922 €	3 816 757 €	3 660 636 €	3 804 241 €	3 221 687 €	-39%	-15%
<b>Mayenne</b>	1 286 519 €	1 414 382 €	1 586 204 €	1 645 053 €	1 545 379 €	1 479 494 €	15%	-4%
<b>Sarthe</b>	2 445 374 €	2 403 671 €	2 581 790 €	2 384 506 €	2 134 211 €	2 043 279 €	-16%	-4%
<b>Vendée</b>	1 895 661 €	1 498 191 €	1 544 238 €	1 399 077 €	1 621 181 €	2 038 304 €	8%	26%
<b>Total</b>	<b>17 760 068 €</b>	<b>15 813 609 €</b>	<b>15 435 628 €</b>	<b>15 772 147 €</b>	<b>16 070 013 €</b>	<b>15 675 800 €</b>	<b>-12%</b>	<b>-2%</b>

Le Maine-et-Loire est le département où la diminution, observée entre 2011 et 2016, a été la plus marquée (-39%). Ce département présente toutefois une situation singulière. Son enveloppe 2011 était particulièrement élevée avec 5 296 342 €, niveau plus jamais atteint depuis, puisqu'il avoisine en moyenne 3 700 000 € de 2012 à 2016 (avec toutefois une baisse conséquente en 2016).

Les dépenses de la Sarthe ont baissé régulièrement d'année en année depuis 2011 (sauf en 2013) et observent un recul de 16 % depuis cette date.

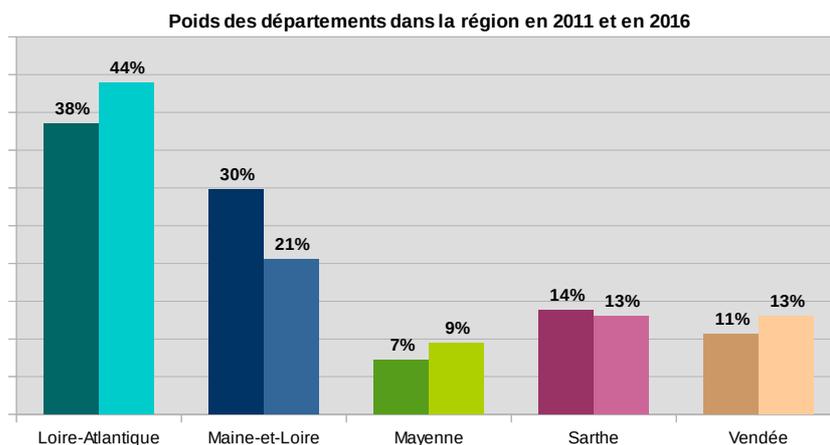
La Mayenne et la Vendée ont augmenté leur enveloppe, respectivement de 15 % et 7,5 %. Le montant des aides versées par la Loire-Atlantique est resté relativement stable.

Entre 2015 et 2016, les enveloppes des départements sont toutes en baisse, sauf en Vendée (+26) %.

**A l'échelle nationale, le montant total des aides aux ménages a baissé de 7 % de 2011 à 2015**

Source rapport FSL 2015 (pour 54 FSL seulement)

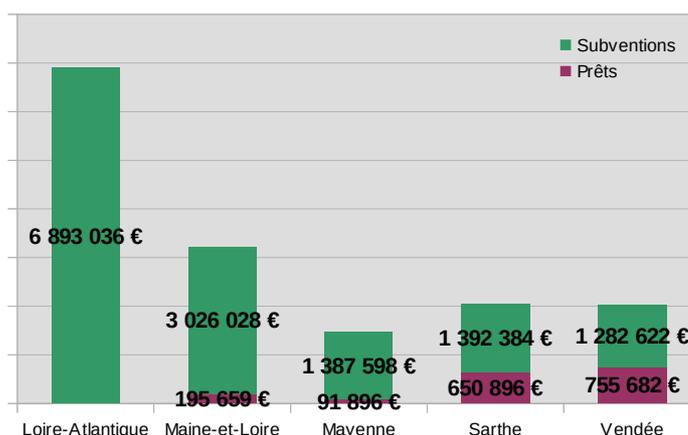
L'évolution des dépenses des FSL depuis 2011, s'illustre également dans le graphique ci-contre, à savoir l'évolution du poids de chaque département dans les dépenses régionales. A noter notamment la baisse de 9 points du Maine-et-Loire, et celle de la Sarthe, mais dans une moindre mesure (-1 point), corrélée à la baisse de leur dépense respective.



☞ **En Pays de la Loire, environ 90 % des aides accordées le sont sous la forme de subventions, soit 13 981 667 € contre 1 694 133 € d'aides sous forme de prêts.**

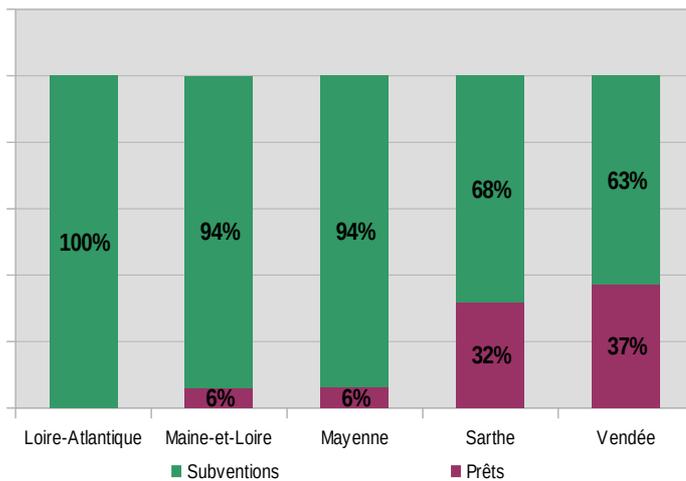
En Loire-Atlantique, aucun prêt n'est délivré. Les aides du FSL sont accordées uniquement sous la forme de subventions.

**2016 - Types d'aides en Euros**



En Maine-et-Loire et en Mayenne, la part représentée par les prêts est marginale, elle ne représente que 6 % des dépenses, pour des montants respectifs de 195 659 € et 91 896 €.

2016 - Types d'aides en %



A l'inverse, la Sarthe et la Vendée consacrent une part beaucoup plus importante aux prêts, respectivement 32 % et 37 % de leur enveloppe totale.

Cette part n'a cessé d'augmenter dans ces deux départements depuis 2011 : de 28 % à 32 % pour la Sarthe et de 25 % à 37 % pour la Vendée.

A l'échelle régionale, la part des subventions a baissé très légèrement : elle est passée de 91 % à 89 % de 2011 à 2016.

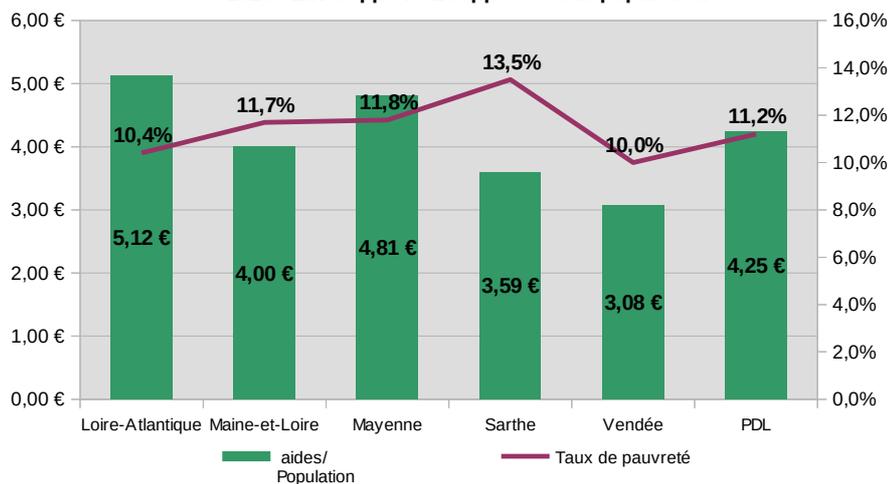
**A l'échelle nationale, la part des subventions décroît lentement au sein des aides financières aux ménages.**

**La part des prêts est passée de 21 % en 2011 à 26 % en 2015. Cette évolution est l'inverse de celle constatée depuis l'origine des FSL et jusqu'à une date récente (2010). La part des prêts était alors proche de 50 % (48,5 % en 1993) et leur part avait ensuite régulièrement décliné durant de nombreuses années (38 % en 2000, 36 % en 2004, 20 % en 2006, 18 % en 2009).**

Source rapport FSL 2015 (pour 54 FSL seulement)

☞ **Rapporté à la population totale, il est consacré en moyenne en Pays de la Loire, 4,25 € d'aides FSL par personne, prêts et subventions confondus.**

2016 - Enveloppe FSL rapportée à la population



Il est intéressant de rapporter le montant des aides FSL à la population, afin d'objectiver la comparaison entre les départements. Le taux de pauvreté par département apparaît alors comme un élément éclairant complémentaire (le taux de pauvreté est égal à 60 % du revenu médian des ménages).

C'est la Loire-Atlantique qui consacre le plus d'aides par personne avec 5,12 € en moyenne, ayant par ailleurs un taux de pauvreté inférieur à celui de la moyenne régionale. La Mayenne suit le même schéma en

octroyant en moyenne 4,81 € d'aides par personne, avec un taux de pauvreté légèrement supérieur au taux régional. La Sarthe est le département qui a le taux de pauvreté le plus important de la région et qui dépense en moyenne moins d'aides par personne.

Ces premiers constats seront également comparés au nombre de ménages bénéficiant des aides dans le chapitre suivant.

## II.2. Nature des aides

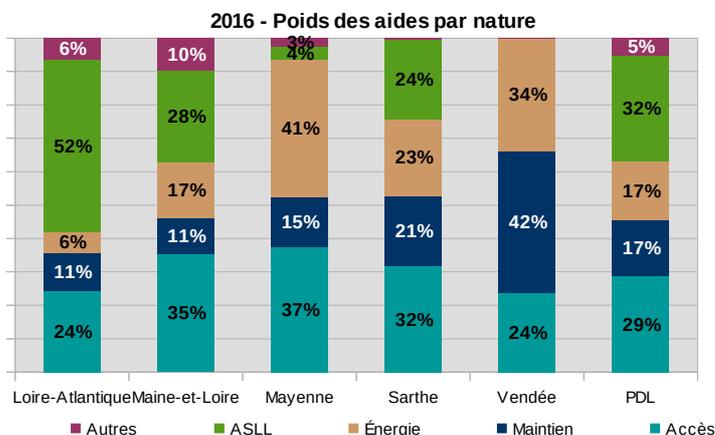
Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser, par département, la répartition de l'enveloppe FSL par nature d'intervention : accès, maintien, énergie<sup>2</sup> et accompagnement social, entre 2011 et 2016.

D'autres subventions ou prêts peuvent être accordés par le FSL. Ce sont par exemple les aides au supplément de dépenses de gestion, aides aux propriétaires ou des subventions à des fonds associatifs. Ces aides représentent 3 % des dépenses en 2016.

☞ Dans la région Pays de la Loire, le financement des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) représente en 2016 le premier poste de dépenses, avec plus de 4 987 366 €, soit 32 % des dépenses.

2016	Accès	Maintien	Énergie	ASLL	Autres	Total
Loire-Atlantique	1 673 000 €	786 000 €	432 000 €	3 554 508 €	447 528 €	6 893 036 €
Maine-et-Loire	1 138 316 €	349 254 €	536 020 €	890 264 €	307 834 €	3 221 687 €
Mayenne	552 678 €	224 504 €	607 611 €	55 000 €	39 700 €	1 479 494 €
Sarthe	647 443 €	430 533 €	468 709 €	487 594 €	9 000 €	2 043 279 €
Vendée	482 400 €	863 736 €	692 107 €	0 €	61 €	2 038 304 €
PdL	4 493 837 €	2 654 027 €	2 736 448 €	4 987 366 €	804 123 €	15 675 800 €

Les aides en faveur de l'accès au logement occupent le second poste des dépenses avec 4 493 837 €, soit 29 % des dépenses, devant les aides énergie (2 736 448 €), et les aides au maintien (2 654 027 €).



**Les aides énergies sont le 1<sup>er</sup> poste de dépenses des FSL à l'échelle nationale depuis 2009**  
Source rapport FSL 2015 (pour 54 FSL seulement)

Cette structuration n'est cependant pas le reflet des orientations retenues par tous les départements, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.

Plus de la moitié de l'enveloppe FSL de la Loire-Atlantique est consacrée au financement des mesures d'accompagnement social en 2016.

En Maine-et-Loire et en Sarthe, elles représentent 28 % et 24 % de leur enveloppe respective.

En Mayenne, cette part reste résiduelle (4 %). Pour la Vendée, il est possible, comme en 2014, que les données n'aient pas été complétées pour ce poste de dépenses. Il représentait 7 % en 2013 et 9 % en 2015.

<sup>2</sup> Le poste « énergie » comprend les aides pour le paiement des factures d'eau, d'électricité ou de gaz voire de téléphone. Dans un souci de simplification, les aides afférentes sont groupées dans l'analyse, sous le vocable aides « énergie ».

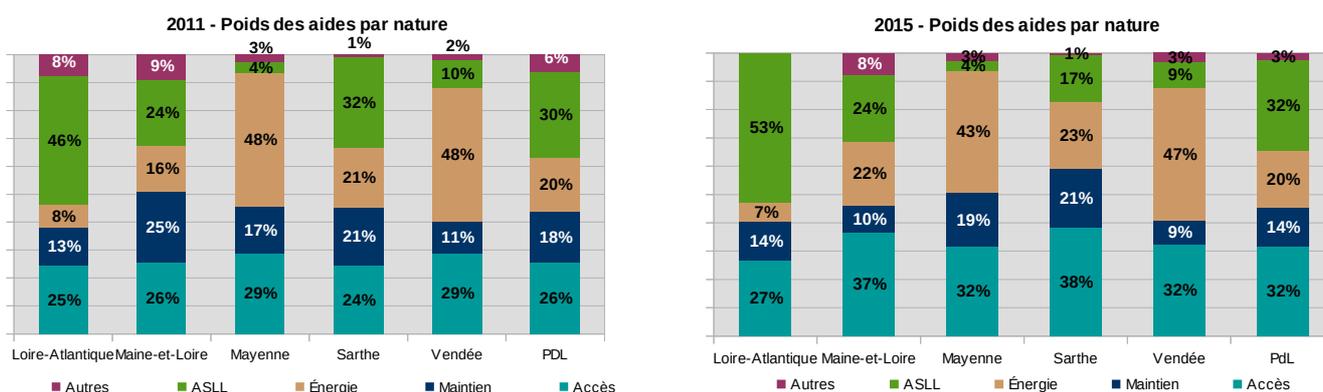
En Mayenne, la majorité des crédits est destinée à aider les ménages à s'acquitter de leurs factures d'énergie, soit 41 % de l'enveloppe (48 % en 2011).

En Vendée, ce sont les aides au maintien qui sont privilégiées (42 %), ce taux étant toutefois beaucoup moins important les autres années (9 % en 2015 et 11 % en 2011).

En Maine-et-Loire, la priorité est donnée à l'accès au logement, qui représente plus d'un tiers de l'enveloppe en 2016 (37 % en 2015).

La Sarthe se caractérise par un équilibre relatif des répartitions des crédits relatifs au maintien (21 %), à l'énergie (23%) et à l'accompagnement (24%).

Les deux graphiques ci-dessous, pour 2011 et 2015, montrent que la répartition des volumes de dépenses, entre les différents postes, évoluent relativement peu à l'échelle régionale et ce, dans la plupart des départements.



### III. Les demandes et les profils de ménages

Les enquêtes FSL répertorient un nombre annuel de dossiers examinés en commission, ce qu'il faut entendre par dossiers recevables au regard de chaque règlement de FSL, et un nombre de ménages aidés. Elles recensent également des données sur le profil des ménages.

#### III.1. Données quantitatives sur les demandes et les ménages aidés

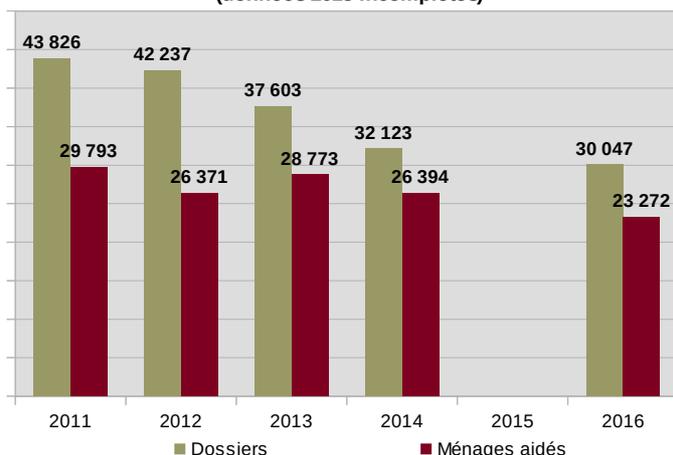
☛ **En Pays de la Loire, le nombre total de ménages aidés est en baisse de 22 % depuis 2011.**

Les ménages peuvent être aidés concomitamment à plusieurs titres, par exemple au titre d'un maintien locatif et au titre du paiement d'une fourniture d'énergie. Le graphique ci-dessous prend en compte la totalité des demandes examinées en commission annuellement, ainsi que le nombre total de décisions favorables accordée pour une aide du FSL.

Ces chiffres doivent être examinés avec précaution : parmi les réponses complétées dans les enquêtes, toutes ne présentent pas le même niveau de détails et certains FSL n'ont pas donné le nombre global sans double-compte des ménages aidés au titre du paiement du loyer et/ou des fluides.

Les volumes de dossiers en 2011 et 2012 semblent anormalement élevés et comportent sans doute des doubles-comptes, notamment en Vendée.

Nombre de dossiers, nombre de ménages aidés de 2011 à 2016  
(données 2015 incomplètes)



**Au niveau national, le nombre de ménages aidés a baissé de 15 % entre 2011 et 2015.**

Source rapport FSL 2015 (pour 54 FSL seulement)

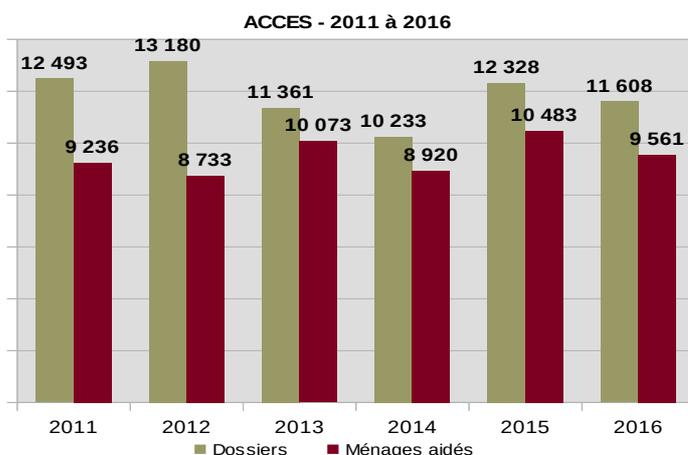
En analysant précisément les différentes données disponibles dans les enquêtes, la baisse du nombre de dossiers n'est pas aussi caractérisée qu'elle apparaît sur le graphique ci-dessus. Cette évolution est même légèrement positive entre 2015 et 2016.

La baisse du nombre de ménages aidés s'observe également de 2011 à 2016 et dans une moindre mesure de 2015 à 2016 (le calcul est effectué sans les données de la Mayenne, non disponibles en 2015, chiffres soulignés en orange).

Evolution Nombre de dossiers recevables	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	PdL
Evolution entre 2011 et 2016	-31%	-30%	21%	-14%	-64%	-31%
Evolution entre 2015 et 2016	-11%	-18%		-8%	-7%	3%
Nombre de ménages aidés	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	PdL
Evolution entre 2011 et 2016	-33%	-39%	31%	-23%	-21%	-34%
Evolution entre 2015 et 2016	-11%	-18%		-12%	-5%	-12%

Le constat est différent lorsque l'analyse est réalisée sur les différents postes d'aides (accès, maintien et énergie) comme le montrent les graphiques ci-dessous.

**AIDE A L'ACCES** : en 2016, 9 561 ménages ont été aidés financièrement en vue de l'accès au logement, soit une baisse de 9 % depuis 2015, mais une hausse de 4 % depuis 2011



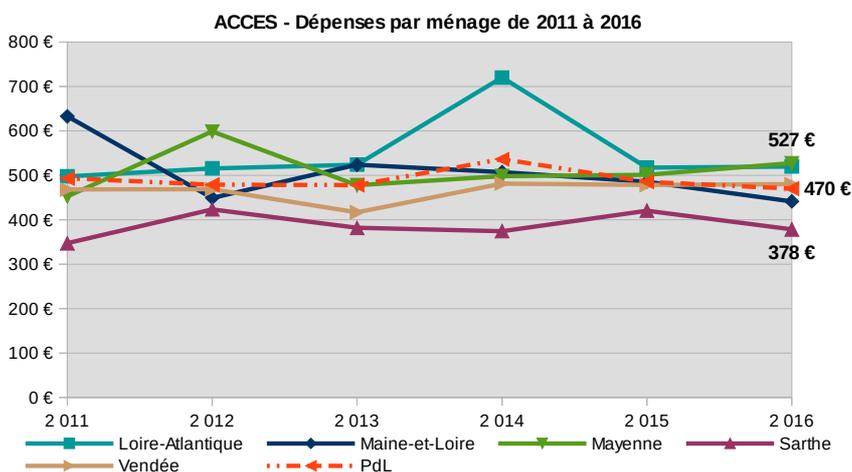
Entre 2011 et 2016, le nombre de ménages aidés est en baisse en Loire-Atlantique, et en Vendée. Il est stable en Sarthe et augmente de 20 % et 27 % en Maine-et-Loire et en Mayenne.

Cette tendance se confirme pour les données de 2015 à 2016, sauf en Maine-et-Loire.

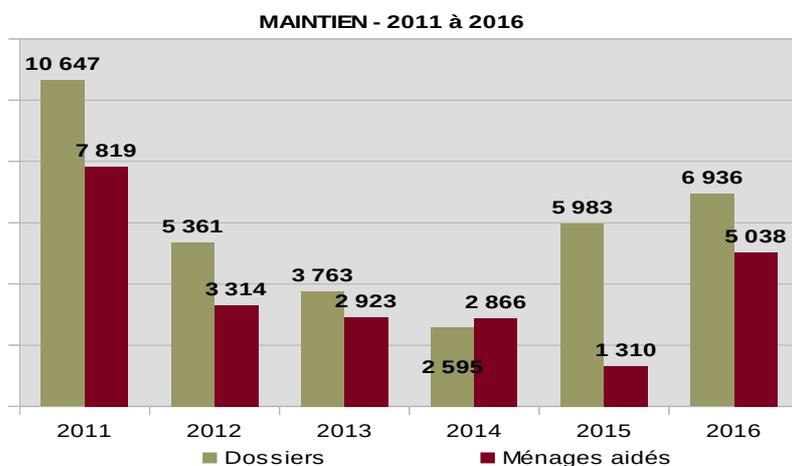
Les chiffres de la Vendée sont à prendre avec précaution compte tenu des doubles comptes constatés notamment en 2011 et 2012.

Evolution Nombre de dossiers recevables	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	PdL
Evolution entre 2011 et 2016	2%	18%	14%	28%	-60%	-7%
Evolution entre 2015 et 2016	-5%	-9%	5%	-11%	-1%	-6%
Nombre de ménages aidés	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	PdL
Evolution entre 2011 et 2016	-5%	20%	27%	-0,4%	-14%	4%
Evolution entre 2015 et 2016	-10%	-10%	7%	-12%	-9%	-9%

En 2016, la Mayenne est le département qui dépense le plus d'aides, par ménage, pour l'accès au logement (527€), Suivent la Loire-Atlantique (520€), la Vendée (480€), le Maine-et-Loire (441€) et la Sarthe (378€). La moyenne régionale est de 470 € par ménage aidé.



**AIDE AU MAINTIEN** : les données sont peu fiables pour le poste maintien dans le logement, car elles comportent des doubles-comptes dans plusieurs départements et sur plusieurs années.



En analysant les données disponibles dans les enquêtes (voir le tableau ci-dessous), il semble en fait que le nombre de dossiers est en nette augmentation en Loire-Atlantique (+36%), mais qu'une baisse du nombre de ménages aidés est constatée (-14%).

En Mayenne, le nombre de dossiers examinés en commission a suivi une augmentation progressive depuis 2011, passant de 473 à 712 en 2016. Le nombre de ménages aidés a suivi la même progression, de 390 à 603 soit une augmentation de 55 % sur la période. Dans le même temps, l'enveloppe consacrée aux aides au maintien a augmenté de près de 50 % également.

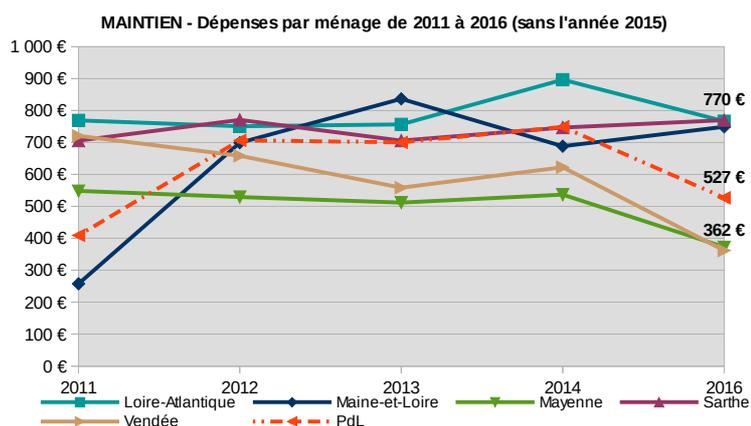
Dans le Maine-et-Loire, le nombre de dossiers a baissé de 21 % et celui des ménages aidés de 2 % (depuis 2012). En Sarthe, il est constaté une baisse de 13 % du nombre de dossiers et de 6 % des ménages aidés (depuis 2012 également).

Les données de la Vendée ne sont pas exploitables.

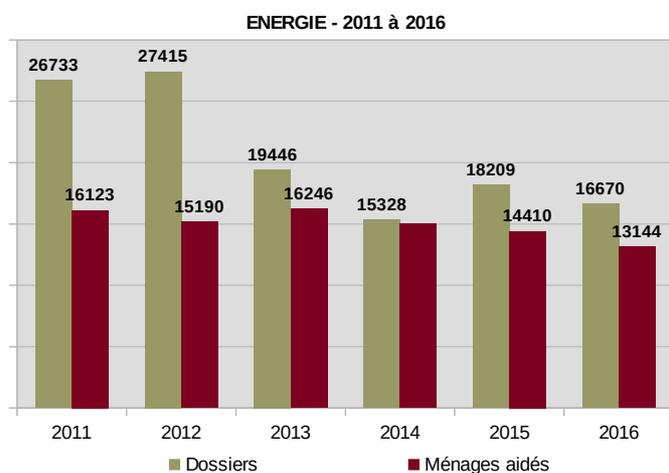
Aides au maintien		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Loire-Atlantique	Dossiers	1 306	1 320	1 127		1 880	1 773
	Ménages aidés	1 189	1 233	1 002	1 086		1 025
Maine-et-Loire	Dossiers	6 511	841	683	660	676	660
	Ménages aidés	5 215	568	471	458	496	466
Mayenne	Dossiers	473	637	541	590	2 075	712
	Ménages aidés	390	497	458	499		603
Sarthe	Dossiers	1 154	1 147	1 144	1 058	1 066	998
	Ménages aidés	728	790	724	616	604	559
Vendée	Dossiers	1 203	1 416	268	287	286	2 793
	Ménages aidés	297	226	268	207	210	2 385
PdL	Dossiers	10 647	5 361	3 763	2 595	5 983	6 936
	Ménages aidés	7 819	3 314	2 923	2 866	1 310	5 038

(en jaune : données non saisies ou peu fiables)

En 2016, les départements de la Sarthe, de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire sont ceux qui dépensent le plus d'aides en moyenne par ménage pour le maintien dans le logement. Depuis 2011, la somme dépensée en Mayenne par ménage est en nette baisse (de 548 € à 372 €). La même baisse est constatée pour la Vendée (de 721 € en 2011 à 658 € en 2015).



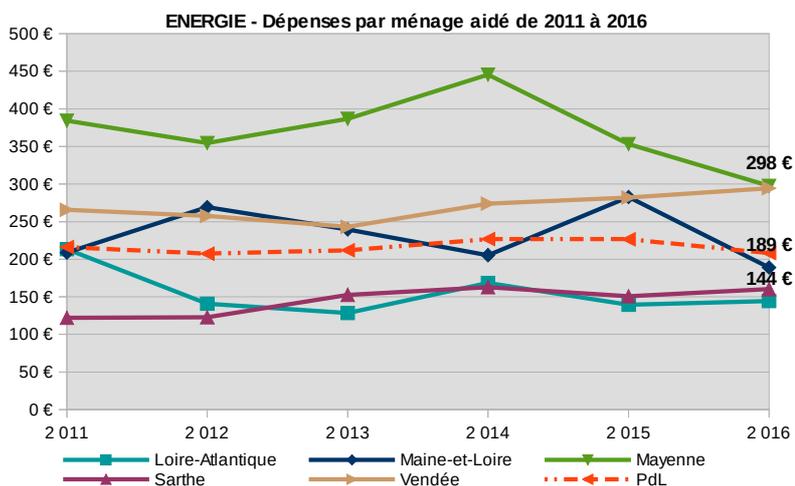
**AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE** : Le nombre de ménages aidés est en baisse en moyenne dans la région, sauf en Loire-Atlantique et en Mayenne.



En Mayenne, le nombre de ménages aidés pour le paiement des factures énergie a augmenté de 27 % de 2011 à 2016 et de 11 % en Loire-Atlantique, alors que les enveloppes dédiées à cette ligne de dépenses ont baissé sur la même période (-25 % en Loire-Atlantique et -1,3 % en Mayenne). Le nombre de ménages aidés pour l'énergie en Maine-et-Loire, en Sarthe et en Vendée a, quant à lui, fortement baissé.

Evolution Nombre de dossiers recevables	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	PdL
Evolution entre 2011 et 2016	-22%	-24%	17%	-25%	-71%	-38%
Evolution entre 2015 et 2016	-11%	-4%	-2%	-7%	-17%	-8%
Nombre de ménages aidés	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	PdL
Evolution entre 2011 et 2016	11%	-32%	27%	-31%	-31%	-18%
Evolution entre 2015 et 2016	-14%	-6%	8%	-12%	-13%	-9%

En moyenne, la somme dépensée pour l'énergie dans les Pays de la Loire a peu évolué ; elle est passée de 216 € à 208 € entre 2011 à 2016, alors que le budget consacré à l'énergie a baissé de 21 %. Cette évolution s'explique par la baisse dans les mêmes proportions du nombre de ménages aidés (-18%).



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le nouveau dispositif national d'aide au paiement des dépenses d'énergie (gaz, électricité, fioul...), le chèque énergie, remplace les tarifs sociaux de gaz et d'électricité. La valeur du chèque, de 48 € à 227 € est calculée en fonction du revenu fiscal de référence du foyer et de sa consommation.

Il sera intéressant d'observer les incidences éventuelles de ce nouveau dispositif sur les orientations stratégiques des différents FSL en matière d'aides au paiement des factures énergie (baisse des montants accordés par exemple).

☞ **ASLL** : A l'échelle régionale, il est constaté une baisse du nombre de ménages bénéficiant de mesures d'accompagnement FSL.

Les données ne sont pas renseignées de façon complète toutes les années dans tous les départements. Les analyses en sont donc limitées.

ASLL	2012	2013	2014	2016
Loire-Atlantique	1 495	1 082	796	1 219
Maine-et-Loire	1 263	999	1 018	1 071
Mayenne	72	110	187	146
Sarthe	338	490	424	
Vendée	215	148	176	243

Nombre de ménages ayant bénéficié de l'ASLL en 2012, 2013, 2014 et 2016

(en jaune : données non saisies ou peu fiables)

Le nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement social est en baisse en Loire-Atlantique, département qui consacre la plus grosse part de son budget à l'accompagnement social, alors que parallèlement, les dépenses en valeur absolue augmentent (de 3 133 942 € en 2012 à 3 554 508 € en 2016).

Le Maine-et-Loire voit aussi son nombre de ménages aidés baisser, alors qu'à l'inverse en Loire-Atlantique, ce poste de dépenses reste stable (de 901 050 € à 890 264 €).

Le nombre de ménages, bénéficiant d'une allocation sociale liée au logement dans les trois autres départements, est faible et reste plutôt stable.

Coût moyen des mesures d'accompagnement en 2012, 2013, 2014 et 2016

Dépenses ASLL/ménage	2012	2013	2014	2016
Loire-Atlantique	2 096 €	2 748 €	4 092 €	2 916 €
Maine-et-Loire	713 €	880 €	1 089 €	831 €
Mayenne	353 €	384 €	307 €	377 €
Sarthe	1 682 €	1 489 €	1 452 €	
Vendée	860 €	857 €	617 €	
PdL	1 406 €	1 673 €	1 937 €	

(en jaune : données non saisies ou peu fiables)

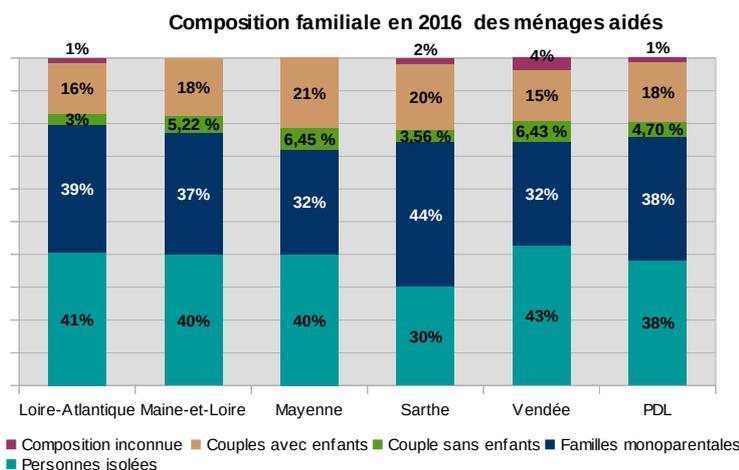
Le tableau ci-dessus montre une très grande disparité entre les départements sur les sommes dépensées, en moyenne par ménage, pour l'accompagnement social. La Loire-Atlantique a dépensé 2 096 € en 2012 et jusqu'à 2 916 € en 2016. Ce coût moyen est très largement au-dessus de ce qui est pratiqué dans les autres départements. Il n'est toutefois pas possible à ce stade d'en faire une analyse circonstanciée, l'ASSL recouvrant plusieurs types d'accompagnement selon les départements.

Ces chiffres traduisent toutefois clairement la stratégie de la Loire-Atlantique de privilégier un accompagnement social individualisé des ménages en difficulté, au détriment par exemple, d'aides plus directes comme le paiement des factures d'énergie. L'ASSL en Loire-Atlantique a d'ailleurs été renommée Accompagnement Logement Individualisé (ALI).

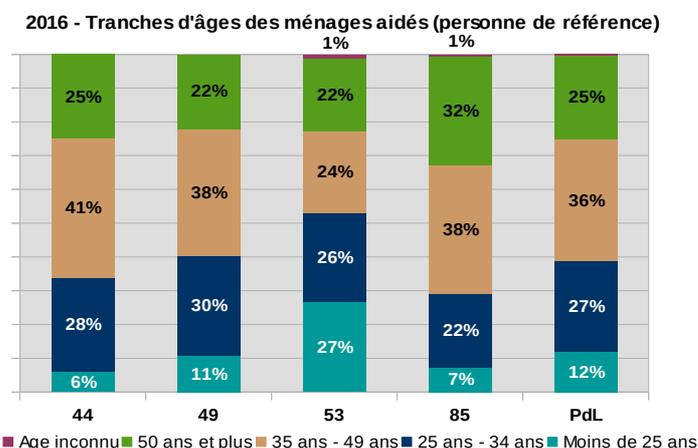
### III.2. Profil des ménages

☛ En 2016, 76 % des ménages aidés par le FSL dans la région sont, soit des personnes isolées, soit des familles monoparentales.

Les familles monoparentales et les personnes isolées sont surreprésentées par rapport à leur part dans la population régionale, 8 % et 15 % en 2015. Cette structuration des ménages aidés, se retrouve dans tous les dispositifs mis en place en faveur des personnes défavorisées (DALO, logement des personnes prioritaires, accès au logement social...)



☛ Dans la région Pays de la Loire, 36 % des ménages aidés ont entre 35 et 49 ans.



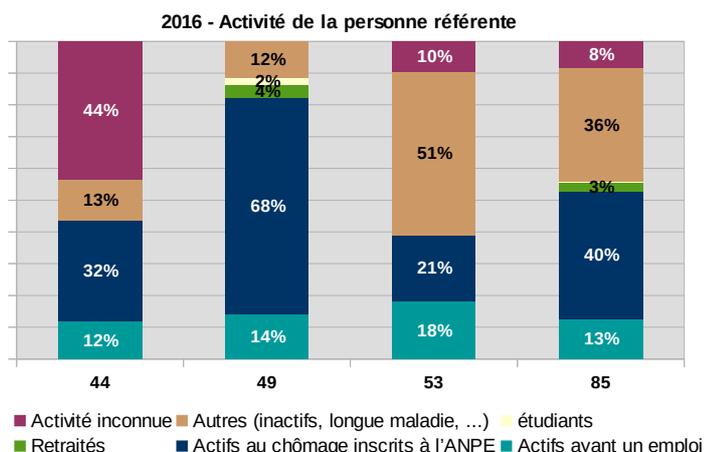
La Mayenne se distingue par une proportion relativement forte de jeunes de moins de 25 ans (un peu plus d'un quart des ménages aidés) par rapport aux autres départements.

Cette spécificité en Mayenne, peut s'expliquer par la mise en place de la MOUS jeunes, dans le cadre du PDALHPD, dont l'objet est de faciliter l'accès des jeunes en recherche d'un premier logement (information, accompagnement...)

☛ **Entre 12 % et 18 % des ménages aidés dans la région sont des actifs** (chiffres de la Sarthe non disponibles)

Très logiquement, la plupart des ménages aidés sans activité (chômeurs, longue maladie...) est la plus importante.

Il faut noter toutefois, qu'une part non négligeable des ménages aidés sont des actifs avec un emploi : de 10 % en Loire-Atlantique à 18 % en Mayenne.



☛ **En Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire, la grande majorité des ménages aidés sont déjà locataires de leur logement au moment de l'examen de leur demande.**

Statut de logement des bénéficiaires d'une aide à l'ACCES locatif au moment de la demande	44	49	53	72	85
Locataires	2630	2351			490
Sous-locataires	128	62			9
Propriétaires	0	1			28
Autres statuts/ non connus	537	165			478
<b>Total</b>	<b>3295</b>	<b>2579</b>			<b>1005</b>

Statut de logement des bénéficiaires d'une aide au MAINTIEN au moment de la demande	44	49	53	72	85
Locataires	916	2491			2014
Sous-locataires	15	28			0
Propriétaires accédants	0	37			90
Propriétaires occupants (non accédants)	0	51			64
Propriétaires	0	88			154
Autres statuts/ non connus	1597	61			217
<b>Total</b>	<b>2528</b>	<b>2756</b>			<b>2539</b>

Deux départements n'ont pas renseigné le tableau relatif au statut du ménage aidé au moment de l'examen de sa demande pour l'année 2016. L'information partielle ne permet aucune analyse.

## Conclusion

En moyenne en France 340 millions d'euros sont consacrés chaque année par les départements, au financement des FSL (le budget cumulé des 5 FSL des Pays de la Loire représente un peu moins de 5%).

Ce bilan illustre l'effort financier important consenti par les départements pour leur rôle dans la politique sociale du logement.

Mais, dans un contexte financier contraint, le FSL est de plus en plus l'objet de pressions tout en suscitant de fortes attentes de la part des partenaires. Face aux besoins non couverts, l'État a mis en place ces dernières années de nouveaux dispositifs pour favoriser l'accès au logement. L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) en est un. Or, en se développant parfois sans lien avec les mesures ASLL, il interroge aujourd'hui les acteurs publics sur la lisibilité et la complémentarité des moyens mobilisés par chacun.

Cette situation devrait évoluer positivement à terme, avec la mise en place du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme lancé par l'Etat (2018-2022). Ce plan a pour objet de favoriser l'accès direct au logement, sans passer par les dispositifs d'hébergement et d'accélérer la sortie vers le logement.

Pour permettre une approche globale des besoins des ménages, il sera nécessaire de mobiliser et coordonner les différents acteurs en charge des différentes formes d'accompagnement, comme les FSL, les CAF, les caisses d'assurance maladie...